

**LA LETTRE HEBDOMADAIRE  
DE DEBORAH**

Publié par **PIRKHÉ CHOCHANIM** basé sur les cours donnés par  
**RABBI DOVID OSTROFF chelita**

Une réalisation de Chema Yisrael Torah Network  
développés par le groupe du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRau Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



**Chabbath  
Tazria-Metsora 5769  
Roch-Hodech Iyar**

**25 Avril 2009  
Volume VII – Lettre 24  
1er Iyar 5769**

### *Hil'hoth Sefirath HaOmer (compte du Omer)*

Il est fréquent de demander à un ami où l'on se situe dans le compte de l'Omer et si celui-ci ne l'a pas encore "compté" lui-même, la manière dont il va répondre pourrait l'empêcher de réciter ensuite la *bera'ha* (bénédiction). Ceci est basé sur un principe *bala'hique* selon lequel "*mitsvoth einane tsri'both kavana*" (il n'est pas nécessaire d'avoir d'intention spécifique pour accomplir une *mitsva*), il suffit juste de l'avoir accomplie. Ainsi, dans notre cas, celui qui donne à son ami le compte de l'Omer, même s'il n'avait aucune intention par ces paroles de s'acquitter de sa *mitsva* de compter l'Omer, l'a pourtant bel et bien "compté".

En fait la possibilité pour lui de "compter" malgré tout ce soir là en prononçant la *bera'ha* appropriée va dépendre de la nature de sa réponse. S'il dit :

- "aujourd'hui 6 jours": il ne pourra plus "compter" ce soir-là en prononçant la *bera'ha*, car il est considéré comme l'ayant déjà "compté", même s'il n'a pas ajouté le mot *laOmer* (de l'Omer) ou *baOmer* (dans l'Omer).<sup>1</sup>
- "aujourd'hui 12 jours" sans rajouter l'équivalence en semaines, à savoir ici "1 semaine et 5 jours" c'est à dire que sa réponse contient les jours mais pas les semaines. Selon la *bala'ha*, il pourra "compter" ce soir-là normalement en récitant la *bera'ha*.<sup>2</sup>
- "5 dans l'Omer" en omettant *hayom* (aujourd'hui): il pourra, "compter" ce soir-là avec la *bera'ha* car sans le mot *hayom*, le "compte" n'est pas valable.<sup>3</sup>
- la phrase complète mais avec l'intention de ne pas accomplir la *mitsva*, il pourra le soir "compter" avec la *bera'ha*. En effet, avoir la claire intention de ne pas être *yotsé* (quitte) de la *mitsva* n'est pas considéré comme ayant "compté".<sup>4</sup>

### *Celui qui est sur le point de dire 12 laOmer ou baOmer et entend l'officiant dire 13 baOmer, peut-il "compter" le 13<sup>ème</sup> jour avec la bera'ha ?*

Le problème induit par cette question est que, s'il pense aujourd'hui "compter" 12 alors qu'il s'agit du 13, il a dû la veille "compter" 11 au lieu de 12 et dans ce cas il a manqué un jour, ce qui lui interdit de continuer de "compter" l'Omer en récitant la *bera'ha*.

Toutefois, s'il n'est pas sûr de s'être trompé la veille, il peut continuer de "compter" avec la *bera'ha*,<sup>5</sup> du fait de la combinaison de deux *sfekoth* (doutes) qui se neutralisent. Le fait qu'il ne soit pas sûr d'avoir manqué un jour constitue le premier *safek* (doute) et l'interdiction de réciter la *bera'ha* si l'on n'a pas compté tous les jours en est un autre.<sup>6</sup>

### *Après avoir récité la bera'ha, au moment de "compter" 14, on entend l'officiant dire 15, la bera'ha est-elle valide ?*

Il s'agit d'un cas où quelqu'un sait qu'il a correctement "compté" la veille, mais s'est trompé dans son compte ce jour-là. Il n'est pas tenu de répéter la *bera'ha*, mais doit directement enchaîner avec le compte exact.

Si l'on est le 15<sup>ème</sup> jour de l'Omer et qu'il dit:

- "aujourd'hui 14 jours, qui font 2 semaines *baOmer*": il devra répéter la *bera'ha* car son compte est incorrect.
- "aujourd'hui 14 jours, qui font 2 semaines *baOmer*" et qu'il se reprend "*to'h kedéi dibbour*" (dans le temps qu'il faut pour saluer quelqu'un verbalement, soit entre 2 et 3 secondes) en annonçant le jour exact, son "compte" est valable et il n'a pas à répéter la *bera'ha*.<sup>7</sup> Ceci est vrai même s'il pense à tort que l'on est le 14 et pas seulement si la langue lui a fourché.

### Peut-on réciter la *bera'ha* de *chehé'heyanou* pendant l'Omer ?

Bien qu'il convienne, selon le *Choul'han Arou'h*, de s'abstenir de réciter la *bera'ha* de *chehé'heyanou* (bénédictio dans laquelle on remercie D. de nous avoir permis de vivre jusqu'à ce jour et que l'on récite au début d'une fête ou suite à l'achat d'un vêtement ou d'un objet dont on tire satisfaction) suite à un achat pendant la période des trois semaines de deuil entre le 17 *tamouz* (date anniversaire de la 1<sup>ère</sup> brèche dans la muraille d'enceinte de Jérusalem, prélude à la destruction du second Temple) et le 9 *av* (date anniversaire de la destruction des deux Temples), de nombreux *poskim* autorisent de le faire pendant la *sefira* (compte) de l'Omer.<sup>8</sup> Le *Michna Beroura* ajoute que même si la période de la *sefira* n'est pas propice à des débordements de joie démesurés, celui qui se trouve en position de réciter cette *bera'ha* de *chehé'heyanou* peut le faire.<sup>9</sup>

### Peut-on acheter de nouveaux vêtements pendant l'Omer ?

Le *Kaf Ha'hayim* cite de nombreux *poskim* qui permettent de réciter la *bera'ha* de *chehé'heyanou* avant de consommer un fruit nouveau ou de porter un vêtement neuf pendant la *sefira* car les lois du deuil n'y sont pas aussi strictes que pendant les trois semaines précédant *Ticha Bear*. Il rapporte toutefois une opinion, selon laquelle, ne pas porter de vêtement neuf pendant la *sefira* est un "usage recommandable", mais la règle n'a pas été établie en ce sens.<sup>10</sup>

Quoiqu'il en soit, puisqu'il semble que la récitation de la *bera'ha* de *chehé'heyanou* soit le seul obstacle à l'achat et au port d'un vêtement neuf pendant la *sefira*, comme l'usage majoritaire est de ne la réciter que pour un vêtement spécial il sera, dans tous les cas, permis d'acheter et de porter un vêtement courant pendant cette période.

[1] *Michna Beroura* 489:8, 489:21.

[2] *Michna Beroura* 489:22. Le *Chaar Hatsioun* cite le *Elya Raba* pour qui cette omission indique clairement qu'il n'avait pas l'intention de compter.

[4] *Michna Beroura* 489:22

[3] *Michna Beroura* 489:20, voir *Chaar Hatsioun* 25.

[5] *Siman* 489:8

[6] *Michna Beroura* 489:38

[7] *Michna Beroura* 489:32.

[8] *Kaf Ha'hayim* 493:4.

[9] 493:2

[10] *Kaf Ha'hayim* 493:4.

Nouvelle série sur les *bera'hoth* (bénédictions) dès la semaine prochaine

### Un mot sur la période du Omer

La *guemara* rapporte que tous les grands *talmidim* (élèves) de *Rabbi Akiva* moururent pendant cette période pour avoir manqué aux principes de "*ben adam le'havero*" (comportement vis à vis de son prochain). Nous prenons ainsi le deuil suite à la perte de ces grands *talmidim* et il est courant pendant cette période d'essayer d'améliorer nos relations avec autrui.

Il est important d'appliquer la *Michna* 6:6 des *Pirké Avoth* (Traité des Pères) qui nous enseigne qu'il existe 48 *kinyané* (voies d'acquisition de la) *Torah* et qu'environ douze d'entre eux concernent "*ben adam le'havero*".

"*Nossé beol im 'havero*" (aider son prochain à supporter sa charge) est par exemple un des moyens d'acquisition de la *Torah*. Il y a beaucoup d'autres caractéristiques et il convient d'expliquer comment ils peuvent transformer quelqu'un en "*Talmid 'ha'ham*" (érudit). Le simple "*pchath*" (sens littéral) nous apprend que la *Torah* s'étudie en "*havrouta* (compagnie) et avec d'autres personnes et celui qui traite les autres avec respect et bienveillance en recevra autant en retour et l'étude commune sera bien plus profitable.

Par contre, celui qui recherche le *Kavod* (gloire, honneur), contrairement à cet autre enseignement de "*misra'hek min hakavod*" (fuir le *kavod*), verra les autres s'éloigner de lui et devra étudier seul.

Un autre *pchath* nous enseigne que la *Torah* est sainte et qu'il convient de se transformer en *kéli* (récipient) pour la recevoir. Des *middoth* (traits de caractère) raffinés transforment quelqu'un en un *kéli* dans lequel la *Torah* peut subsister. Le nombre 32 (des jours qui précèdent *Lag BaOmer*) équivaut à *Lev* (cœur) alors que le nombre 17 (des jours qui suivent *Lag BaOmer*) équivaut à *Tov* (bon). Le *Lev Tov* est un autre bon trait.

### A la mémoire de tous les déportés dont la date de disparition est inconnue (27 Nissan)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: [deborah-guitel@club-internet.fr](mailto:deborah-guitel@club-internet.fr) Site: [www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** d'un de vos proches ou pour **célébrer** un **événement**.

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important :** Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter mais déposer dans une **Gueniza**